

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 25 mars 2019
Séance du 13 mars 2019

2 Budget Principal - Reprise anticipée des résultats 2018

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes CARLIER, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. CABARET
M. BELMHAND	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme DUHIN	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. MONTES	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : Mme FAZAL	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

L'instruction M14 permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur.

Ainsi sur le budget principal, les résultats 2018 constatés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le Trésorier s'établissent comme suit :

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2018	16 925 253,86 €	18 365 721,44 €	1 440 467,58 €
Résultat 2017 (D001)	4 902 964,28 €		-4 902 964,28 €
Résultat de clôture de la section d'investissement			-3 462 496,70 €
Restes à réalliser 2018	4 929 091,40 €	3 096 091,35 €	-1 833 000,05 €
Besoin de financement			-5 295 496,75 €
Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2018	44 785 078,81 €	49 845 866,07 €	5 060 787,26 €
Résultat 2017 (R002)		3 903 333,37 €	3 903 333,37 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement			8 964 120,63 €

maintenant !

Par conséquent, il convient d'inscrire au budget 2019 :

- En dépense, la reprise du résultat de la section d'investissement sur le compte 001 : 3 462 496,70 €
- En recette sur le compte 1068 une part du résultat de la section de fonctionnement permettant de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement soit : 5 295 496,75 €
- En recette, sur le compte 002, la part du résultat de la section de fonctionnement à reporter, après la couverture du besoin de financement, soit 3 668 623,88 €

Il vous est demandé d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le Trésorier, de reporter par anticipation les résultats 2018 sur le budget primitif 2019, de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2019, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-9 et 2311-5,
Vu l'instruction M14,
Vu les orientations présentées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire en date du 4 février 2019,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 13 mars 2019,
Vu les documents ci-annexés,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 14

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver et d'arrêter les résultats tels qu'ils ont été dressés par monsieur le Maire et attestés par monsieur le Trésorier.

Article 2 : de reporter par anticipation les résultats 2018 sur le budget primitif 2019.

Article 3 : de s'engager, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2019, à procéder à leur régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **26 MARS 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29.03.19

et publication ou notification le 29.03.19

affiché le 26.03.19

CREIL, le 29.03.2019

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francie LE PAPE

Envoyé en préfecture le 29/03/2019
Reçu en préfecture le 29/03/2019
Affiché le 26/03/2019 **SLO**
ID : 060-216001743-20190325-DLRG190325002-DE

LE MAIRE

LE MAIRE

Pour le Maire et son délégué



FRANÇOIS LE BAPTE